

# DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 9 novembre 2018

**GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)  
Point sur la sécurité et la prévention – **secteur Hermitage**



Opération cofinancée par



**CONTACTS PRESSE TCO : [communication@tco.re](mailto:communication@tco.re)**

**Hélène Cheynet 0692 23 59 89**

**Shantala Éthéocle 0692 69 87 64**

# SOMMAIRE

|   |              |
|---|--------------|
| Communiqué de presse TCO  | P. 3         |
| Protection contre les crues des secteurs de la Saline-les-Bains et de l'Hermitage-les-Bains                   | P. 4         |
| Simulation d'une crue centennale dans le cadre du PAPI de l'Hermitage   | P. 5         |
| Le périmètre d'étude  | P. 6         |
| Rétro-planning du projet   Les grandes étapes   | P. 7         |
| Cas particulier  <br>Le banian situé au rond-point de l'Hermitage<br>Les impacts du nouveau tracé de la digue | P. 8<br>P. 9 |
| Mesures générales  <br>Préservation environnementale et valorisation des sites                                | P. 10-11     |
| Travaux d'endiguement pour lutter contre les inondations  | P. 12-15     |
| Zoom actu   | P. 16        |
| Ressources  | P. 17        |
| Contacts presse TCO   | P. 18        |



### PAPI de l'Hermitage et de La Saline-les-Bains : toutes les mesures sont prises pour sécuriser la population et préserver l'environnement

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) pour sécuriser les bassins versants de l'Hermitage et de La Saline-les-Bains, le TCO tient à clarifier la situation et appelle à la compréhension de la population sur **l'intérêt général du projet** (déclaré d'utilité publique le 15 mai 2017).

Le point à ce jour concernant le cas particulier du banian de l'Hermitage : une étude a été commandée par le TCO pour évaluer la faisabilité et les impacts d'une modification de tracé de la digue. Lors de la Conférence des Maires ce jeudi 8 novembre, **les élus ont validé le maintien du banian de l'Hermitage** qui était situé sur le tracé initial de l'ouvrage. Un nouveau tracé de la digue a donc été proposé. Cette modification impacte le projet aux niveaux financier et de l'exploitation. En effet, le banian déjà d'une ampleur impressionnante pour son jeune âge (13-15 ans) nécessitera un **entretien régulier** et une **surveillance accrue de son développement rapide** observé au niveau des racines (souterraines et aériennes). Ceci pour le maintenir à la taille actuelle (déjà significative) et l'empêcher ainsi d'endommager la digue.

La collectivité tient à souligner que de manière plus générale, **les futurs aménagements s'intègrent dans le projet urbain de la commune et prennent en compte les forts enjeux environnementaux**. Les ouvrages sont conçus pour minimiser l'impact des rejets d'eaux pluviales dans le lagon. Ce projet vise à améliorer la sécurité ainsi que le cadre de vie des usagers. Tout est mis en œuvre pour que **le parcours sportif soit préservé et il sera même embelli** par des plantations le long de la digue. À noter que **620 palmiers et arbres divers seront replantés après les travaux**, à l'occasion de nouveaux aménagements paysagers.

### Rappel du contexte

Les secteurs habités de La Saline et de l'Hermitage de la commune de Saint-Paul sont situés **dans une zone à risque d'important** (classement dans les T.R.I = « Territoires à Risques Inondations » par arrêté préfectoral). Ces secteurs urbanisés dans les années 1970-80, abritent de nombreuses structures touristiques et habitats individuels. Le projet global permet la **mise hors d'eau de 4 800 personnes et 1 600 bâtis** actuellement exposés au risque inondation en crue centennale. Avec le changement climatique, les inondations risquent de s'accroître avec le temps.

**L'objectif de ce projet est donc de réaliser les aménagements nécessaires pour limiter les problèmes d'inondation**. Il s'agit d'ouvrages de rétention en amont de l'ex-RN1 (création de bassines ou zones de stockage) et d'ouvrages de recalibrages et/ou de dérivations des ravines.

# Protection contre les crues des secteurs de la Saline-les-Bains et l'Hermitage-les-Bains

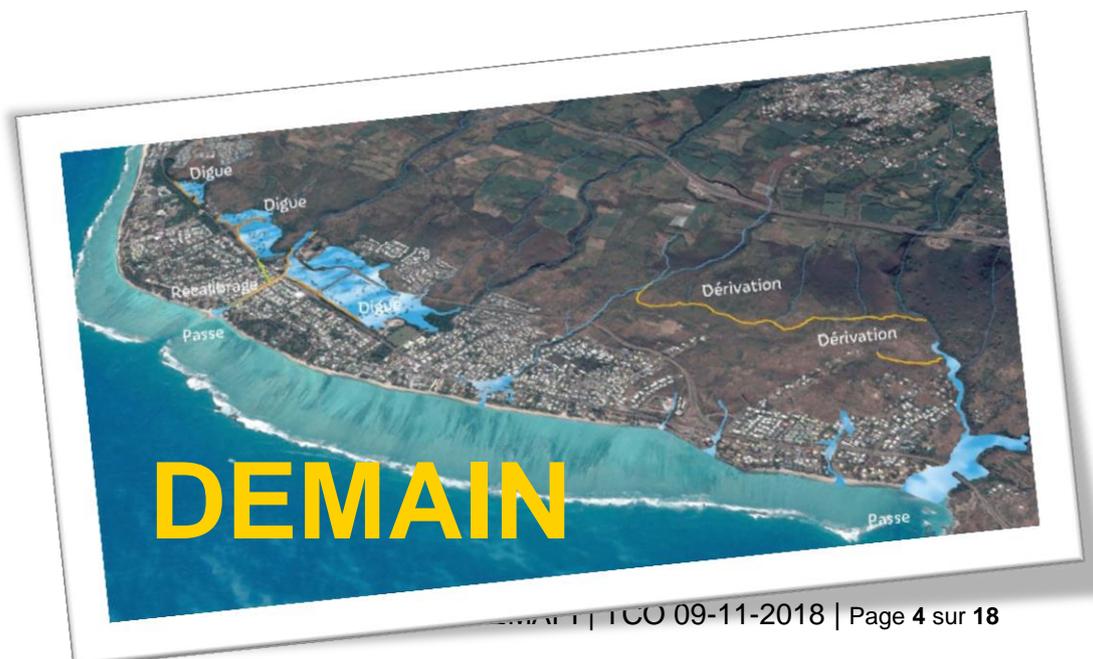
## AUJOURD'HUI

Le secteur de l'Hermitage et de La Saline-les-Bains est traversé par 15 ravines. Lors des événements pluvieux importants, des inondations menacent les habitats, les réseaux routiers, le tissu économique et les milieux naturels.

Etat initial

## Les aménagements à venir vont permettre de :

- ➔ Protéger une population de 4 800 habitants et 1 600 bâtis contre les crues centennales
- ➔ Canaliser les écoulements vers les exutoires naturels et appropriés (ravine de l'Hermitage et ravine de Trois-Bassins)
- ➔ Augmenter les capacités de rétention des eaux et améliorer les principes de décantation en amont des rejets au lagon
- ➔ Supprimer les rejets d'eaux diffus et non contrôlés issus des zones urbaines



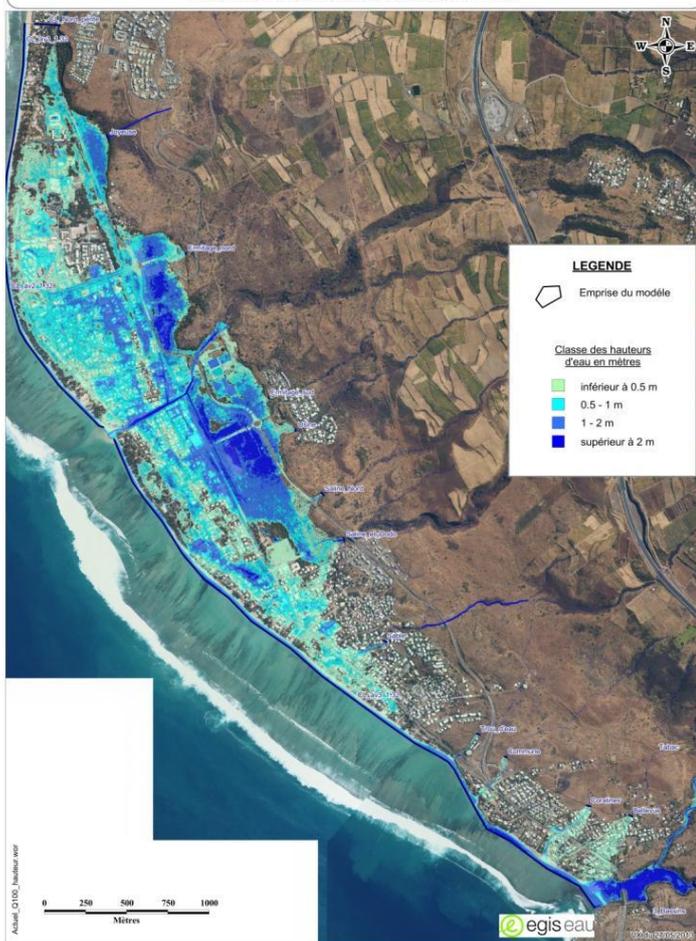
# Simulation d'une crue centennale dans le cadre du PAPI\* de l'Hermitage



La crue d'un cours d'eau est mesurée par son débit. Une **crue centennale** est une crue qui a une chance sur cent de se produire chaque année, c'est-à-dire que ce débit a une chance sur cent d'être atteint chaque année.

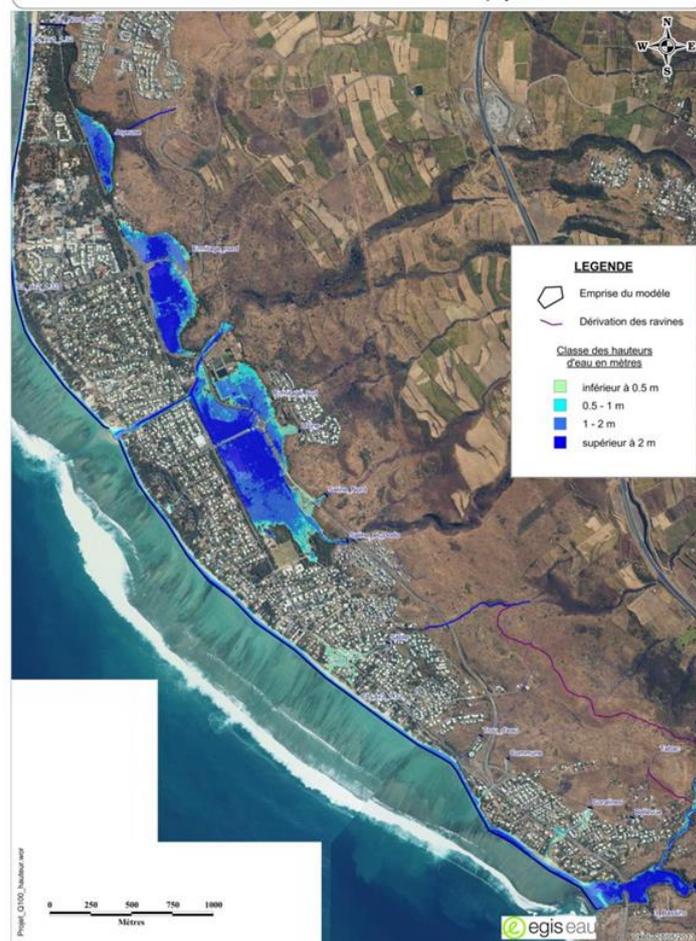
## AVANT

Modélisation 2D des inondations dans le cadre du PAPI de l'Hermitage  
Hauteurs d'eau maximales - Crue centennale - Etat actuel



## APRÈS

Modélisation 2D des inondations dans le cadre du PAPI de l'Hermitage  
Hauteurs d'eau maximales - Crue centennale - Etat projet



\* Le **PAPI (Plan d'Action pour la Prévention contre les Inondations) Hermitage – Saline les Bains** (26 millions d'euros d'investissement) vise à réaliser des travaux pour limiter les inondations dans ces secteurs, en réduisant au minimum les rejets d'eaux pluviales et leurs impacts sur le lagon.

**Le périmètre d'étude** comprend l'ensemble des **bassins versants de 15 ravines**, allant de la Ravine Joyeuse au nord à la Ravine Trois-Bassins au sud. Ils concernent principalement les **quartiers de l'Hermitage et La Saline-les-Bains**.



# Rétro-planning du projet

## Les grandes étapes

### Phase 2 | À partir de 2022

- Endiguement de la ravine Hermitage (de l'ancienne RN à l'embouchure) et de la ravine Joyeuse
- Aménagements paysagers

### Phase 1 | De septembre 2018 à 2021

- Réalisation des digues de protection en amont du pont dalot de l'ex-RN et des travaux de dérivation au Sud de La Saline

### 8 octobre 2018

- Présentation des travaux au public en Comité Local de Développement à La Saline-les-Bains

### Août 2018

- Marchés de travaux de la phase 1 notifiés aux entreprises.

### 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Transfert de la compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) : le TCO assure la maîtrise d'ouvrage du projet de Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour le bassin versant de la Saline-les-Bains et de l'Hermitage-les-Bains.

### 15 mai 2017

- Déclaration d'Utilité Publique du projet par le préfet de La Réunion (arrêté n°2017-1075 du 15 mai 2017).

### 2 novembre 2016 - 12 décembre 2016

- Enquête publique sur le projet

### Juin 2016

- Etudes de projet arrêtées et définies sur 7 secteurs, 14 digues, 7 bassines et 14 ouvrages hydrauliques pour contenir les eaux d'un évènement d'occurrence centennale.

## Cas particulier

# Le banyan situé au rond-point de l'Hermitage



**Le banyan de l'Hermitage, jeune de 13-15 ans seulement malgré son ampleur déjà imposante, présente des risques certains.** Son développement et son système racinaire est susceptible de déstabiliser l'ouvrage hydraulique érigé juste à proximité. Les racines pourraient déchausser les fondations de la digue et rendre l'ouvrage défaillant. Un empiètement sur la route n'est pas non plus écarté dans les années à venir vu l'emplacement de l'arbre par rapport à la voie.

Afin de **concilier intérêt paysager et viabilité technique de l'ouvrage**, les équipes projet ont donc étudié les solutions envisageables pour maintenir le banyan en place, à certaines conditions : que cela ne remette pas en cause les conditions de stockage et de fonctionnement hydraulique du projet tout en maintenant la sécurité des ouvrages. De même, une évaluation de l'évolution des coûts pour aller vers cette solution a été réalisée. ► *Cf. page suivante*

**Suite à ces études, les élus du TCO lors de la Conférence des Maires du jeudi 8 novembre 2018, ont décidé de maintenir le banyan, avec les mesures de prévention nécessaires pour maîtriser le développement de ses racines, susceptibles de causer des dommages à l'ouvrage et aux usagers. Car il en va de l'entière responsabilité de l'intercommunalité en cas d'accident (chute de l'arbre, effondrement de l'ouvrage) et de la sécurité de la population... Un nouveau tracé de digue est donc proposé.**

## Les impacts du nouveau tracé de la digue

- **Impact sur le fonctionnement hydraulique** : augmentation des niveaux des plus hautes eaux dans les bassines (= bassins de rétention d'eau) ;
- **Impact sur l'exploitation** : surveillance du système racinaire (développement souterrain et aérien), entretien et élagages fréquents et rigoureux dans le but de maintenir le banyan strictement à sa taille actuelle ;
- **Impact sur l'ouvrage** : nécessité d'une protection anti-racinaire sur le tronçon de digue concerné par la variante ;
- **Incidences réglementaires** : modification, auprès du Préfet, des arrêtés relatifs à l'ouvrage ;
- **Incidence financière** : coûts supplémentaires pour les études entre 3 et 7 K€ ; acquisition foncière supplémentaire (en cours d'évaluation), élagage annuel de l'arbre (20 à 25 K€/an).

Celui qu'on appelle aussi « **l'arbre marcheur** » produit des racines aériennes qui se replantent plus loin. Le banyan repousse et refait des racines aériennes qui se replantent encore plus loin et ainsi de suite... Il faut donc à la fois **limiter son développement aérien et veiller à son développement racinaire**. Ce dernier est aléatoire et imprévisible. Il faudra donc **le surveiller régulièrement et chaque année réaliser des sondages** pour voir s'il n'y a pas de racines qui viennent à proximité de l'ouvrage. ▼





Transplantation des lataniers en pépinière, le temps des travaux.

## Les futurs aménagements s'intègrent dans le projet urbain de la commune et prennent en compte les forts enjeux environnementaux

- ➔ Le chantier fait l'objet de procédures rigoureuses mises en œuvre pour le respect écologique de la faune et de la flore. Le TCO a commandité le suivi par un coordonnateur environnemental, qui participe à toutes les réunions de chantier et veille au respect des procédures.
- ➔ Les pestes végétales ainsi que les espèces exotiques très envahissantes, sont enlevées, telles que les zépinards « proposys » sur une surface importante.
- ➔ Les entreprises réalisent également un travail important de nettoyage des déchets sur les bas-côtés de la voirie.

## Un programme de revégétalisation est déjà en cours et de nouveaux aménagements paysagers seront réalisés après les travaux de digue

- ➔ 54 lataniers (transplantés en pépinière)
- ➔ 1 palmier royal
- ➔ 8 washingtonias (transplantés au Jardin d'Eden)
- ➔ 5 badamiers et 5 movas (transplantés sur le parcours de santé)
  
- ➔ 620 arbres et palmiers, d'espèces diversifiées, replantés après travaux



Des badamiers et movas (*ci-contre*) ont été transplantés sur le parcours sportif.

Les lataniers qui gênaient la réalisation des travaux, ont été mis en pépinière pour être replantés après la construction de la digue.

Travaux de cernage et de préparation de la transplantation des washingtonias (*ici, devant le Jardin d'Eden*)



# Travaux d'endiguement pour lutter contre les inondations



**Aménagement de la ravine Hermitage Nord  
et plantation de palmiers**

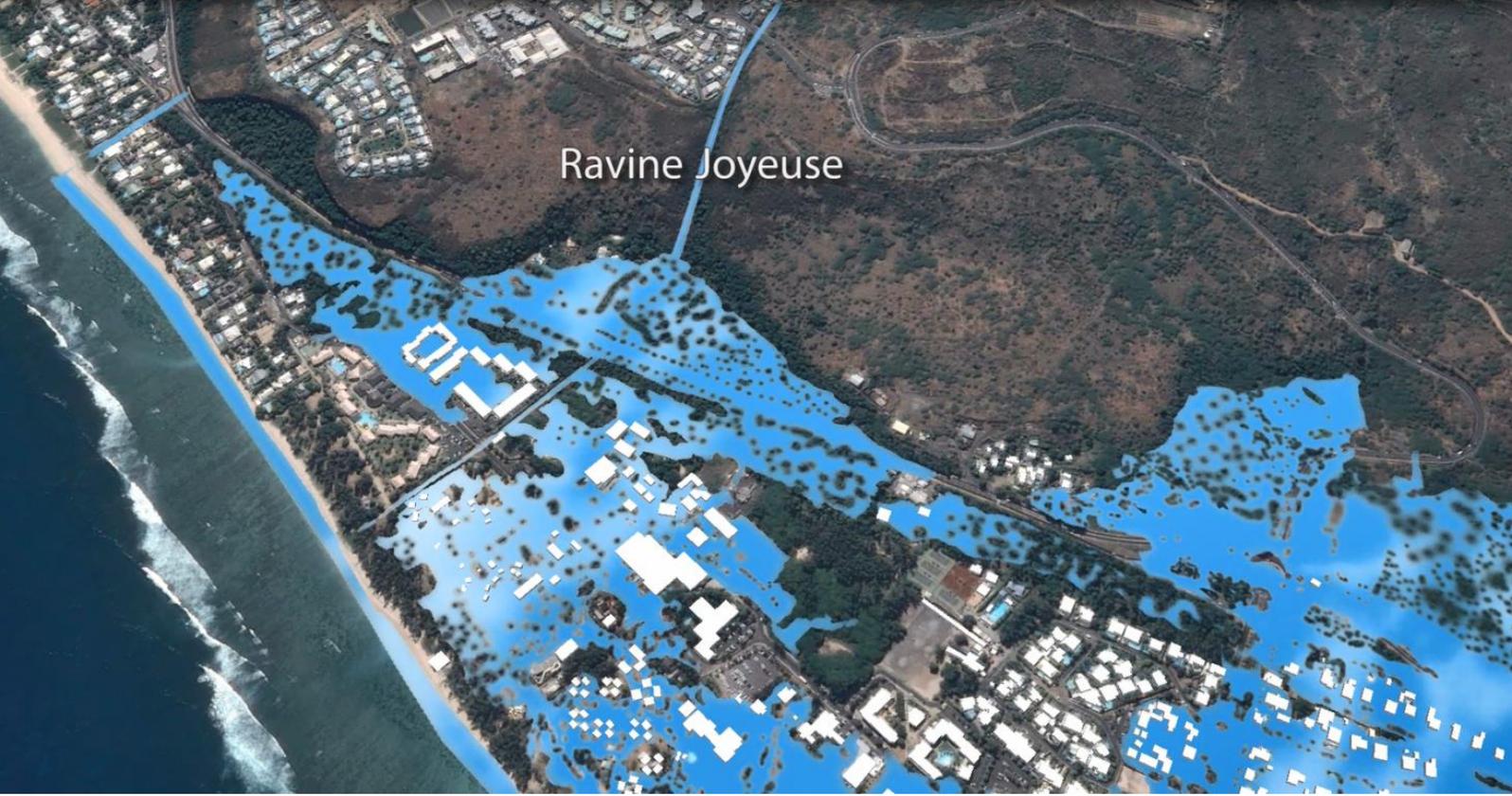
## Pour la sécurité des riverains et usagers

### Phase 1 |

- ▲ • Les bassins de stockage du secteur Hermitage Nord seront aménagés.
    - Deux digues en moellons seront réalisées de part et d'autre de la RN1a et dans les bas de la voie cannière RD100.
    - Des palmiers seront replantés le long des digues.
    - ➡ À noter que des ouvrages protégeront également des risques de débordement de la station d'épuration de l'Hermitage.
  - ▼ • Des digues en moellons sont réalisées le long du parcours sportif et jusqu'à la Ravine Hermitage.
    - Un cheminement piéton et des plantations d'arbres seront réalisés après les travaux de digue.
- NB : Le chemin Bruniquel sera fermé le temps des travaux pour permettre la réalisation des ouvrages de traversées hydrauliques et le dévoiement des réseaux.



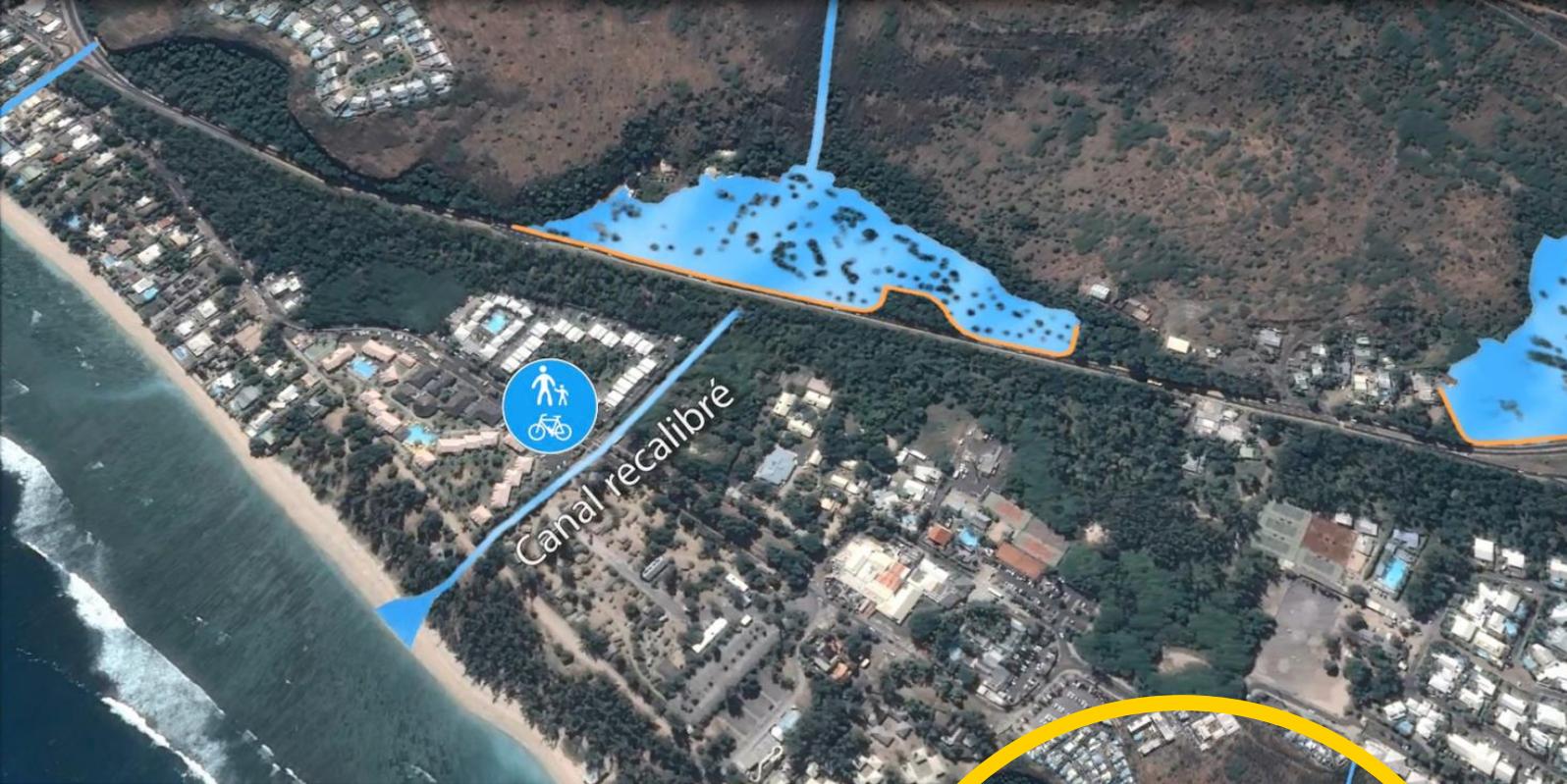
**Aménagement des bassins de stockage de l'Hermitage  
Sud et de La Saline-les-Bains**



Phase 2 |

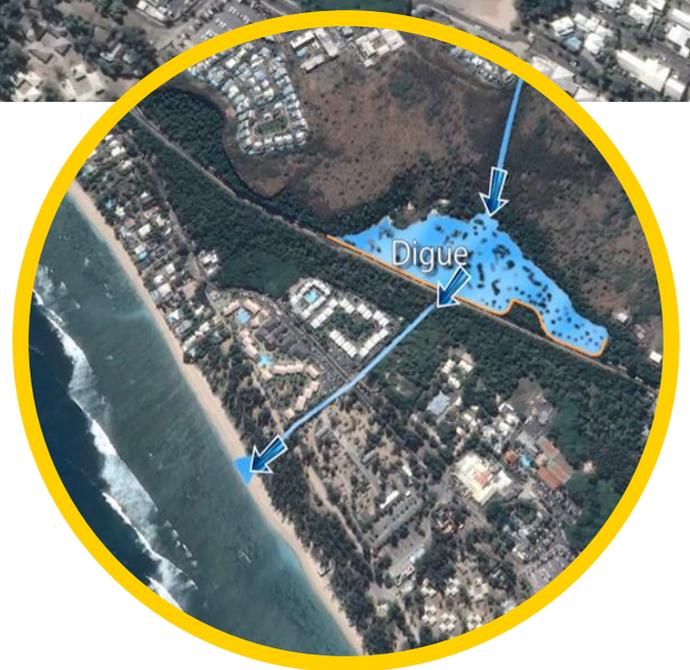
# AVANT

La zone en aval de la Ravine Joyeuse,  
à forts risques d'inondations.



# APRÈS

Le canal de la Ravine Joyeuse recalibré, grâce à la construction de la digue, avec un cheminement piétons et vélos.



Digue Ravine Joyeuse

**Cheminement mixte  
piéton / vélo**



# Zoom actu

Le 8 octobre dernier, **les médiateurs du TCO se sont formés** auprès de la PIROI - Croix-Rouge et de ses partenaires.

➔ Objectif : se préparer pour sensibiliser la population aux risques d'inondation, outre les enjeux relatifs à la GEMAPI.



## Le saviez-vous ?

Lorsqu'un risque de crue est détecté, **VIGICRUES** publie en temps réel l'information sur son site. Les vigilances signalent les zones de danger proximité des rivières.

Vous pouvez consulter cette information et suivre donc « en direct » l'évolution des hauteurs d'eau de ces rivières, sur le site de Vigicrues Réunion : [www.vigicrues-reunion.re](http://www.vigicrues-reunion.re)

# Ressources

**Crédit photos :** Direction de l'Information et de la Communication du TCO

**Crédit d'illustration (photomontages) :** Yann Ciret Paysagiste – EGIS EAU

## VIDÉO



*Cliquez sur l'écran pour voir la vidéo (6'08) en ligne.*



## RAPPEL

➔ [Des actions pour lutter contre les inondations et mieux gérer les milieux aquatiques \(point presse GEMAPI du 12 septembre 2018\)](#)

➔ [La « GEMAPI Ouest », un programme ambitieux et responsable de protection des personnes et des biens contre les inondations \(article d'actualité pour tout savoir sur la GEMAPI du 8 février 2018\)](#)

# CONTACTS PRESSE TCO

[communication@tco.re](mailto:communication@tco.re)

Hélène Cheynet 0692 23 59 89

Shantala Éthéocle 0692 69 87 64

Retrouvez tous les communiqués,  
dossiers de presse et photos dans  
l'**Espace Presse** en ligne



Retrouvez toutes les infos sur le site [www.tco.re](http://www.tco.re)  
et partagez l'actualité du TCO sur les réseaux sociaux.



*Cliquez sur les pictos (ci-dessus) et sur le visuel (ci-dessous) pour un accès direct en ligne.*

Téléchargez et installez l'application  
« TCO Agglo » pour smartphone ou  
tablette !

Soyez informés, restez connectés ! TCO Agglo vous permet d'avoir accès à toute l'actualité du Territoire de la Côte Ouest directement et simplement sur votre smartphone ou votre tablette. Alors, ne passez plus à côté de ce qui se passe autour de vous.

